Se preparer au droit administratif

Par **Emi16**, le **30/04/2010** à **18:43**

Bonjour à tous,

je viens de passer mes examens de première année et ,au cas où je passe en deuxième année, j'aimerai savoir si vous pensez qu'il est nécessaire de se préparer au droit administratif pendant les vacances en lisant des cours ou des arrêts, ou en apprenant des définitions...

C'était ma deuxième première année j'avais déjà validé quelques matières, je n'ai donc pas eu un rythme de travail intense j'ai peur d'être un peu dépassée à la rentrée...

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **NoinVictor**, le **30/04/2010** à **18:48**

[quote="Emi16":19hfdy6i]Bonjour à tous,

je viens de passer mes examens de première année et ,au cas où je passe en deuxième année, j'aimerai savoir si vous pensez qu'il est nécessaire de se préparer au droit administratif pendant les vacances en lisant des cours ou des arrêts, ou en apprenant des définitions...

C'était ma deuxième première année j'avais déjà validé quelques matières, je n'ai donc pas eu un rythme de travail intense j'ai peur d'être un peu dépassée à la rentrée...

Merci d'avance pour vos réponses.[/quote:19hfdy6i]

Bonsoir,

Je suis à peu près dans la même situation que toi. Moi aussi j'aimerais savoir si cela était utile de se préparer et comment se préparer : acheter un livre par exemple?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Mao**, le **01/05/2010** à **12:58**

Bonjour,

Le droit administratif, c'est une partie de la guillotine qui met énormément d'étudiants de L2 sur le carreau.
Il n'existe pas de "code" comme on peut le trouver en droit privé. Il faudra donc apprendre des listes d'arrêt, des GAJA (grands arrêts) mais pas seulement: des lois, etc.
Pourtant je pense que ce qui est le plus difficile, c'est l' "esprit" du droit. C'est par un bon raisonnement que vous réussirez en droit administratif et par extension votre L2.
C'est juste un coup de main à prendre, pour moi il n'est pas très utile de commencer à bachoter une matière au risque de se tromper... ne vous pourrissez pas l'été avec ça. Par contre dès le 1er septembre, c'est plein gaz...

Si vous insistez, un très bon manuel: celui de Jacques Morand-Devilliers à Montchrestien.

Par **Emi16**, le **02/05/2010** à **23:02**

Ok merci pour les conseils et le bouquin

Par **mathou**, le **03/05/2010** à **19:31**

Bonsoir,

Le stratif est une matière très complexe, donc si vous la commencez en comprenant mal

certaines choses, cela risque d'être embêtant pour la compréhension du cours Image not found or type unknown

Le plus simple serait de commencer par un Que sais-je ? sur le droit administratif. Revoir les parties du cours de constit' sur la pyramide des normes est également important.

Sinon, il faut regarder si le cours du site Lex-Publica est toujours en ligne (l'enseignant qui le rédige l'enlève après chaque semestre). Il est rédigé de manière très légère, amusante est vraiment très pédagogue - en tout cas plus accessible qu'un manuel classique.

Par **NoinVictor**, le **04/05/2010** à **10:12**

Merci pour tous vos conseils

Par **x-ray**, le **09/05/2010** à **17:45**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bonjour,

j'irais plutôt dans le sens de Mao, du moins si l'on parle du même ouvrage :
http://www.amazon.fr/Cours-droit-admini ... 2707614181

Ce cours est réellement bien fait pour bien comprendre la logique du droit administratif. La mise en parallèle du texte de l'auteur avec des extraits d'arrêts, de commentaires ou d'autres tableaux synthétiques constitue un réel effort pédagogique, loin des arides manuels classiques.

Par ailleurs, je trouve le Que sais-je de P. Weil inadéquat pour aborder la matière. Il y a des Que-sais-je comme ça, qui n'ont pas du tout leur place dans cette collection souvent regardée à tort comme une "première approche". Le [i:fcfs6ff9]droit administratif[/i:fcfs6ff9] de Weil est à mon humble avis une magnifique synthèse, qui comme toute synthèse, exige pour être bien comprise d'être lue après avoir acquis la matière. A lire avant l'examen pour faire clair.

Enfin, ce n'est qu'un avis.

Par **Candice54**, le **11/05/2010** à **11:51**

Bonjour !

Pensez vous réellement qu'il est nécessaire de "faire le cours" pendant les vacances ? Personnellement, je n'ai pas touché un livre de droit pendant les vacances avant mon entrée en L2 et j'ai pourtant réussi mon semestre d'administratif. Je pense que maintenant que j'ai un petit retour sur la L2; même si je n'ai pas encore les résultats du second semestre évidemment; je peux dire sans trop exagérer que l'on force beaucoup les traits de cette année. Elle n'est pas aussi terrible que les bruits de couloir le laisse penser.

Je crois qu'il faut arrêter de dramatiser et qu'il faut plutôt conseiller les futurs L2 sur la méthode de travail et non les enfoncer en leur parlant de matières insurmontables telles que le droit administratif; qui est, à mon sens, la matière la plus simple de L2. Je pense qu'en l'espèce, il vaut mieux profiter des vacances afin d'avoir le cerveau frais et dispo pour la suite des évènements ! =D

Par **Yn**, le **11/05/2010** à **12:09**

Personnellement, j'ai trouvé lé L2 plus complexe que la L1 dans la mesure où il faut réussir dans deux domaines assez différents : les obligations et l'administratif. Généralement, c'est en L2 qu'on se découvre un penchant pour le droit public ou le droit privé.

Prendre un peu d'avance sur le droit administratif ne va pas te desservir, mais pose-toi plutôt la question suivante : ton projet s'oriente-t-il vers le droit privé ou le droit public ? En fonction de la réponse, il sera peut-être plus judicieux de travailler les contrats plutôt que l'admi. Si tu ne sais pas encore vers quoi t'orienter (ce qui est normal en L1), je pense que s'initier au droit

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

administratif n'est pas une mauvaise chose.

Tout est relatif, et je m'appuie sur ma propre expérience, mais la logique du droit privé m'a toujours paru plus naturelle, je pense qu'il n'y a pas de difficulté majeure de ce côté-là. Attention, je ne dis pas que le droit privé est une matière facile, mais les étudiants réussissent généralement dans cette matière.

Par **doui**, le **11/05/2010** à **12:13**

:ymapplause:

ou comment relancer la guerre droit public vs droit privé Image not found or type unknown

Par **Yn**, le **11/05/2010** à **12:23**

:ymapplause:

[quote="doui":1pe6vykx]ou comment relancer la guerre droit public vs droit privé Image not found or type unknown

[/quote:1pe6vykx]
Ne la relance que ceux qui ont envie de la relancer, ce n'était pas le but de mon intervention.

Par **Mao**, le **11/05/2010** à **12:51**

[quote="Yn":2x94a2w6][quote="doui":2x94a2w6]ou comment relancer la guerre droit public vs :ymapplause:

droit privé Image not found or type unknown [/quote:2x94a2w6]

Ne la relance que ceux qui ont envie de la relancer, ce n'était pas le but de mon intervention.[/quote:2x94a2w6]
Mouais, sûrement... Mais bon pour moi ce n'est pas en L2 qu'on "choisit" son penchant public ou privé. Dès la fin de la L1 certains ont déjà un sacré projet, d'autres attendent le M1 pour s'orienter... Enfin on s'écarte du sujet initial je crois...

Par **doui**, le **11/05/2010** à **12:58**

[quote="Yn":88sa9h7r][quote="doui":88sa9h7r]ou comment relancer la guerre droit public vs :ymapplause:

droit privé Image not found or type unknown [/quote:88sa9h7r]

Ne la relance que ceux qui ont envie de la relancer, ce n'était pas le but de mon

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

intervention.[/quote:88sa9h7r]

^:)^

Bon je passe mon tour alors Image not found or type unknown

:p

c'était une boutade hein Image not found or type unknown

Par **NoinVictor**, le **11/05/2010** à **15:52**

[quote="Yn":7548r9b1]Personnellement, j'ai trouvé lé L2 plus complexe que la L1 dans la mesure où il faut réussir dans deux domaines assez différents : les obligations et l'administratif. Généralement, c'est en L2 qu'on se découvre un penchant pour le droit public ou le droit privé.

Prendre un peu d'avance sur le droit administratif ne va pas te desservir, mais pose-toi plutôt la question suivante : ton projet s'oriente-t-il vers le droit privé ou le droit public ? En fonction de la réponse, il sera peut-être plus judicieux de travailler les contrats plutôt que l'admi. Si tu ne sais pas encore vers quoi t'orienter (ce qui est normal en L1), je pense que s'initier au droit administratif n'est pas une mauvaise chose.

Tout est relatif, et je m'appuie sur ma propre expérience, mais la logique du droit privé m'a toujours paru plus naturelle, je pense qu'il n'y a pas de difficulté majeure de ce côté-là. Attention, je ne dis pas que le droit privé est une matière facile, mais les étudiants réussissent généralement dans cette matière.[/quote:7548r9b1]

Merci pour vos interventions.

Si on s'oriente plus vers le droit privé faut-il bosser davantage l'administratif? J'ai beaucoup plus de facilité pour le droit privé.

Et s'initier ca veut dire quoi exactement? Prendre un bouquin ou plutôt un que sais-je?

Merci d'avance

Par **NoinVictor**, le **11/05/2010** à **15:55**

[quote="Candice54":2tw9spsa]

Je crois qu'il faut arrêter de dramatiser et qu'il faut plutôt conseiller les futurs L2 sur la méthode de travail et non les enfoncer en leur parlant de matières insurmontables telles que le droit administratif; qui est, à mon sens, la matière la plus simple de L2. Je pense qu'en l'espèce, il vaut mieux profiter des vacances afin d'avoir le cerveau frais et dispo pour la suite

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

des évènements ! =D[/quote:2tw9spsa]

[b:2tw9spsa]Quelle serait pour toi la meilleure méthode de travail pour l'administratif?

Merci d'avance
[/b:2tw9spsa]

Par **Yn**, le **11/05/2010** à **16:14**

[quote="NoinVictor":2xm2k37q]Si on s'oriente plus vers le droit privé faut-il bosser davantage l'administratif? J'ai beaucoup plus de facilité pour le droit privé.[/quote:2xm2k37q]
Davantage, je dirai que non. Le bosser, bien évidemment dans la mesure où les coefficients sont les mêmes en privé et administratif. Après, note bien que le droit des obligations (contrat et responsabilité) est sensiblement différent du droit de la famille en L1 : plus technique, intérêt pratique direct, assez conséquent mais aussi plus intéressant (pour ma part).

Ensuite, à chacun sa méthode de travail : au final, quantitativement parlant, j'ai dû passer plus de temps à bosser mon admi en L2 (notamment apprendre les arrêts %-( ) que mon civil, mais, au final, j'ai obtenu de meilleure note en privé.

Pour revenir sur la question initiale : potasser le [i:2xm2k37q]GAJA[/i:2xm2k37q] (ouvrage qui compile les grands arrêts) pendant les vacances ne sert à rien, mais acquérir un [i:2xm2k37q]Que sais-je ?[/i:2xm2k37q] ou un autre manuel d'admi ne peut être que bénéfique pour la L2.

Personnellement, je pense qu'une bonne initiation au droit administratif serait de parcourir les grands thèmes abordés au S3 et avoir une connaissance basique les notions importantes : les principes du droit administratif, le service public, la place des normes internationales.

Par **mathou**, le **11/05/2010** à **17:49**

Salut Candice,

[quote="Candice54":2c8e7b9e]Pensez vous réellement qu'il est nécessaire de "faire le cours" pendant les vacances ?Personnellement, je n'ai pas touché un livre de droit pendant les vacances avant mon entrée en L2 et j'ai pourtant réussi mon semestre d'administratif.[/quote:2c8e7b9e]

:lol:

Manquerait plus que ça en licence La plupart des réponses essaient d'être adaptées à celui qui pose la question, car un parcours différent génère des interrogations que ne partage pas tout le monde. Victor a un cursus très intéressant et fait une réorientation en droit (cf partie Présentation). Du coup, je présume que ses attentes de la matière ne sont pas les

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

mêmes et qu'il a envie de la comprendre de manière optimale sans perdre du temps dessus.

[quote:2c8e7b9e]Je pense que maintenant que j'ai un petit retour sur la L2; même si je n'ai pas encore les résultats du second semestre évidemment; je peux dire sans trop exagérer que l'on force beaucoup les traits de cette année. Elle n'est pas aussi terrible que les bruits de couloir le laisse penser.

Je crois qu'il faut arrêter de dramatiser et qu'il faut plutôt conseiller les futurs L2 sur la méthode de travail et non les enfoncer en leur parlant de matières insurmontables telles que le droit administratif; qui est, à mon sens, la matière la plus simple de L2. Je pense qu'en l'espèce, il vaut mieux profiter des vacances afin d'avoir le cerveau frais et dispo pour la suite des évènements ! =D[/quote:2c8e7b9e]

:wink:

C'est ce qu'on dit invariablement Image not found or type unknown Mais il faut aussi en répondant envisager plusieurs cas de figure. Le droit parait simple quand tu as un bon enseignant ou un bon cours / manuel. Il y a des profs qui en stratif ne fonctionnent qu'avec des commentaires, alors qu'un cas pratique est franchement facile à faire dans cette matière à un niveau L2 ; d'autres qui citent 20 arrêts pour un même domaine en exigeant leur connaissance tandis que certains ne n'indiquent que la décision de principe. Etc. J'ai eu un enseignant qui nous faisait rédiger à chaque devoir et à l'examen des conclusions avec la condition de citer le nombre exact des décisions du cours (on avait compté à l'époque, sur toute l'année ça faisait 800 références). Après j'ai déménagé et j'ai eu un autre prof, qui faisait des cas pratiques. J'ai eu 17 à l'examen et effectivement, j'ai trouvé sa vision du strat beaucoup plus facile d'accès que le civil.

[quote:2c8e7b9e]Si on s'oriente plus vers le droit privé faut-il bosser davantage l'administratif? J'ai beaucoup plus de facilité pour le droit privé.[/quote:2c8e7b9e]

Bah non. Tu travailles selon ce qui t'est demandé à la fac : si tu as en TD des matières de droit privé et de droit public, tu les prépares comme tu dois préparer une matière fondamentale. Si tu t'orientes en privé, cela voudra dire que tu auras moins de matières de droit public de toute façon, ou alors sous forme de matières optionnelles à examen oral - dans ce dernier cas par contre, il peut être bien de revoir les bases de l'administratif avant le début de l'année, par exemple si tu choisis du droit administratif des biens.
Tu verras bien ce que dira l'enseignant en début de L2 sur ses attentes vis-à-vis du cours.

[quote:2c8e7b9e]Et s'initier ca veut dire quoi exactement? Prendre un bouquin ou plutôt un que sais-je?[/quote:2c8e7b9e]

Pour moi, ça signifie feuilleter un manuel pour lire la table des matières, voir un peu ce que contient le droit administratif, ce qu'on y enseigne. Un peu comme lorsque tu lis le résumé d'un roman ou un menu de restaurant.

Après, si ça t'a mis en appétit, c'est lire un peu le texte aux endroits qui ont accroché le regard. Il peut s'agir d'un Que sais-je ?, d'un manuel, de fiches d'étudiants trouvées sur le net.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Tu fais ainsi connaissance avec les mots que tu recroiseras dans l'année.

Dans tous les cas, cela ne signifie pas s'attabler tout de suite avec dans l'idée de préparer le semestre en avance en engloutissant des pans de droit administratif. Ca sera vite indigeste.

Par **doui**, le **11/05/2010** à **18:59**

Comme X-ray, je ne pense pas qu'il soit approprié de commencer par un ouvrage synthétique, car ce n'est pas le meilleur moyen de comprendre une matière aussi complexe que le droit administratif.

La meilleure chose à faire, c'est de ne rien faire (ou du moins autre chose que du droit). Subsidiairement, travailler un cours du prof de cette année, en espérant que ce soit le même prof l'année suivante.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés